



## Succession avec belle mere desheritage

Par **Denis Monnier**, le **24/09/2016** à **18:03**

Voilà le dilemme : mon père médecin s est remarié et à son décès on s aperçoit que ses comptes son vide et que ses bien appartement et cabinet son au nom de sa femme qui ne travaillant pas ne pouvait se le payer...avons nous la possibilité d agir en justice ou est ce perdu d avance.....

Nous n avons pas accès au compte bancaire de ma belle et ne pouvons prouver que ces derniers ont fait en sorte de nous déshérités .....

Merci de me repondre

Cordialement

Par **youris**, le **25/09/2016** à **11:09**

bonjour,

comme enfants, vous êtes héritiers réservataires et vous ne pouvez donc pas être déshérités mais l'héritage peut être réduit à zéro.

de son vivant, une personne peut disposer comme elle l'entend de son patrimoine y compris le dilapider.

si les biens de votre père étaient ses biens propres, il pouvait en disposer comme il l'entendait.  
salutations

Par **Denis Monnier**, le **25/09/2016** à **12:46**

Il ne les a pas dilapidé mais à tout mis au nom de ma belle mère ...

Par **Visiteur**, le **26/09/2016** à **10:11**

Bonjour,

ce qui revient au même je crois ! Votre père pouvait faire ce qu'il voulait de son vivant ! Après il va vous falloir prouver un éventuel détournement de la part de cette dame ?